

Le bruit, source de conflits

Juliette Cottin
13 avril 2011 07:00

Selon l'avocat Yves Joli-Cœur, un des organisateurs du 11e colloque du [Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec](#), qui a lieu samedi, les conflits liés au bruit augmentent avec la croissance du parc immobilier en copropriété. «Les situations de conflits résultent généralement de situations dérangeantes. Elles sont bien souvent liées à des sols à revêtement dur, à des vices de construction, et parfois, bien sûr, à des comportements irrespectueux des voisins.»

Au Québec, la législation sur ce genre de problème est encore peu développée et rend donc plus difficile le règlement de ces situations délicates. «En général, il n'y a que la déclaration de copropriété pour offrir un cadre "légal", souligne l'avocat. Mais il est encore rare qu'elle prévoie des spécifications en termes de revêtement de sol. Il arrive régulièrement que les conflits aillent jusqu'au tribunal.»

Selon maître Joli-Cœur, la médiation est sans aucun doute la meilleure solution, notamment si l'on fait appel à un acousticien, spécialiste de ces questions. Lui-même a résolu de cette façon un problème dans son propre immeuble. «Grâce à l'acousticien, on a compris que c'était un simple problème lié à la pose du plancher.»

Pour éviter ces situations, l'avocat conseille de demander un devis acoustique avant l'achat et de vérifier les procès verbaux des assemblées de copropriétaires pour déceler un vice de construction.



Certaines personnes sont particulièrement intolérantes au bruit, ce qui rend difficiles les règlements à l'amiable.

Métro